



C O N S E I L G É N É R A L
DE LA
COMMUNE DE PESEUX

**Séance ordinaire du 17 septembre 2020
à 19h00 au Château de Neuchâtel,
Salle du Grand Conseil**

Président	:	Monsieur Dominik Schneuwly
Conseillers généraux présents	:	32
Conseillers généraux excusés	:	6 Messieurs François Ducommun, Pierre Alain Heubi et Kamaleshwaran Venkatasubbaiah (ce dernier arrivera en cours de séance) et Mesdames Sandra Ducommun, Evelyn Rouvinez et Vanessa Sintz
Conseillers généraux absents	:	3 Messieurs Pierre-Henri Barrelet, Sébastien Brunet et N'Jo Moubiala (ce dernier arrivera en cours de séance)
Siège vacant	:	0
Conseillers communaux présents	:	5
Appel début séance	:	32 présents 6 excusés 3 absents

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général.

Je salue tout particulièrement le public.

Pour commencer, je dois vous faire un bref rappel des consignes sanitaires. Je vous les lis :

- Les places ont été attribuées par groupe (renvoi au plan annexé) et sont identifiées par un petit panneau.
- Il n'y a pas de vestiaire, les participants sont priés d'utiliser le dossier de leur siège.
- Les croisements de personnes dans les couloirs et travées doivent être évités s'ils ne peuvent s'effectuer à une distance d'un mètre cinquante au moins. Il n'est autorisé de se rendre dans les rangs que pour gagner ou quitter son propre siège.
- Les WC seront disponibles, mais une seule personne à la fois est autorisée à s'y rendre.
- Il est strictement interdit de manger dans la salle du Grand Conseil.
- La demande de parole et les votes se feront, comme de coutume, par un lever de main.
- Les débats étant enregistrés pour permettre l'établissement du procès-verbal, il faut appuyer sur le bouton lors de la prise de parole.
- A la fin de la séance, les membres du Conseil général sont invités à une agape et nous vous prions de bien vouloir garder la distance sanitaire lors des discussions. S'il fait beau/chaud, ils peuvent aussi occuper l'espace de la cour du Château.
- Tout rassemblement à l'extérieur est interdit.
- Toutes les personnes présentes sont enjointes à respecter les mesures de protection générale telles que la désinfection des mains, l'éloignement social d'un mètre cinquante et les autres règles d'hygiène recommandées par l'OFSP.

J'ai maintenant le plaisir de vous lire la proclamation d'une nouvelle Conseillère générale.

Arrêté du Conseil communal du 6 juillet 2020 proclamant Madame Marie Océane Mühlethaler, de la liste du parti Libéral-Radical, élue Conseillère générale suite à la démission de Madame Malika Khan, proclamation du 7 juillet 2020 et validation de son élection par le Conseil communal le 20 juillet 2020.

Je lui souhaite la bienvenue ainsi qu'au nom de vous tous.

Correspondance :

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, donne lecture d'un email.

Email de Monsieur Pierre Muhlemann, administrateur communal de la commune de Corcelles-Cormondrèche, du 3 août 2020.

L'objet de cet email est : Nouvelle Commune de Neuchâtel, identité visuelle

Voici l'essentiel de ce texte :

« Sur proposition du GTC « Communication », le Comité de pilotage COPIL du projet de fusion des Communes de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin a choisi, suite à un appel d'offres, une agence de communication en vue d'élaborer l'identité visuelle de la nouvelle Commune.

Le COPIL a décidé d'associer les Présidente et Présidents des législatifs communaux actuels aux travaux d'élaboration de cette nouvelle identité. Les travaux seront conduits par le GTC « Communication », qui sera donc complété par les quatre Président.e.s des Conseils généraux, et par deux membres du COPIL (MM. les Conseillers communaux Thomas Facchinetti et Mario Vieira).

(...)

Il faudra compter avec deux à trois séances de travail, la première devant se dérouler à mi-septembre, la deuxième en octobre et la troisième en novembre, une fois les nouvelles autorités connues. (...) »

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, détaille l'ordre du jour.

Je vous propose une modification, soit d'insérer, après le point 10, un nouveau point sous forme d'une discussion sur l'identité visuelle de la nouvelle commune de Neuchâtel. J'aimerais vous informer de ce qui a été discuté lors de cette première séance et avoir une discussion avec vous.

Sans autre modification, l'ordre du jour est donc le suivant :

Ordre du jour

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil général du 14 mai 2020.
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil général du 11 juin 2020.
- 3) Nomination d'un membre à la commission de salubrité, en remplacement de Madame Malika Khan, démissionnaire (PLR).
- 4) Nomination d'un membre du conseil intercommunal du syndicat intercommunal de CANEP, en remplacement de Madame Malika Khan, démissionnaire (PLR).
- 5) Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la désignation de l'organe de révision pour les comptes communaux 2020.
- 6) Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'octroi de la garantie par la commune des prestations de l'institution de prévoyance.ne pour le Syndicat Intercommunal de l'Anneau d'Athlétisme du Littoral Neuchâtelois SIAALN.
- 7) Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit budgétaire muni de la clause d'urgence de CHF 400'000.00 pour un soutien financier aux acteurs économiques et associatifs locaux en lien avec la crise sanitaire COVID-19.
- 8) Comptes 2019.
- 9) Nomination du Bureau du Conseil général.
- 10) Nomination de la commission financière.
- 11) Identité visuelle de la nouvelle Commune de Neuchâtel.
- 12) Information(s) du Conseil communal.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, demande le vote de l'ordre du jour tel qu'annoncé.

L'ordre du jour est accepté par 31 voix, à l'unanimité.

* * * * *

1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 14 MAI 2020

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, annonce une première modification de sa part. En première page, il est indiqué « Séance extraordinaire du 14 mai 2020 », alors qu'il s'agissait en fait d'une séance d'information informelle au Conseil général.

Madame Elisabeth Moser (EAG) intervient.

A la lecture du procès-verbal, j'étais de nouveau frappée par le fait qu'il s'agissait en réalité d'une séance d'information du Conseil communal à l'égard du Conseil général. Or, c'était traité comme une séance de Conseil général ordinaire. Elle était animée par le président du Conseil général. Cela m'avait frappé à l'époque et me frappe encore plus à la lecture du procès-verbal.

Monsieur Alain Sommer (PLR) intervient concernant la page 36, dernier paragraphe.

On parle de CHF 600'000.00 de chiffre d'affaire. Ce terme est un peu surprenant. Ne faudrait-il pas plutôt parler de bénéfice ou de recettes ?

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, prend la parole.

Pour moi ce n'est pas une question de caisse. On ne parle pas de caisse d'un club, ou d'une association. Il faudrait trouver une autre terminologie que « caisse ». Donc la Commune de Peseux a une moyenne d'excédent de recettes, chaque année, de CHF 600'000.00 pour le chiffre d'affaires de ses réseaux. Soit on parle de chiffre d'affaire/moyenne, non pas pour sa caisse, et il s'agit donc d'un excédent de recettes.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, confirme que l'on retient le terme « excédent de recettes », à la place de « chiffre d'affaire ».

Madame Patricia Sörensen, Conseillère communale, prend la parole concernant la page 17, sous son intervention, 4^{ème} paragraphe.

« (...) une subvention cantonale de CHF 2'000.00 par récupérateur (...) ». Comme il y a 12 récupérateurs, il s'agit d'une subvention totale de CHF 24'000.00 et non de CHF 25'000.00.

Sans autre modification, Monsieur Dominik Schneuwly, Président, fait voter ce procès-verbal de la séance d'information informelle du 14 mai 2020.

Ce dernier, ainsi modifié, est accepté par 29 voix, avec remerciements à sa rédactrice.

2) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 11 JUIN 2020

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, demande le vote sur ce procès-verbal du 11 juin 2020.

Le procès-verbal du 11 juin 2020 est accepté par 31 voix, à l'unanimité.

3) NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE SALUBRITE, EN REMplacement DE MADAME MALIKA KHAN, DEMISSIONNAIRE (PLR)

Monsieur Alain Sommer, au nom du groupe PLR, propose Monsieur Edward D'Souza.

Sans autre proposition, Monsieur Edward D'Souza (PLR) est élu tacitement membre de la commission de salubrité.

4) NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CANEP, EN REMplacement DE MADAME MALIKA KHAN, DEMISSIONNAIRE (PLR)

Monsieur Alain Sommer, au nom du groupe PLR, propose Monsieur Patrick Arranger.

Sans autre proposition, Monsieur Patrick Arranger (PLR) est élu tacitement membre du conseil intercommunal de CANEP.

Arrivée en séance de Monsieur N'jo Moubiala (19h20).

5) RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL RELATIF A LA DESIGNATION DE L'ORGANE DE REVISION POUR LES COMPTES COMMUNAUX 2020

Monsieur Michele Barone, au nom de la commission financière, indique qu'elle s'est réunie le 10 septembre 2020 et s'est notamment penchée sur le rapport susmentionné.

Conformément à la LFinEC, les comptes communaux doivent faire l'objet d'une révision par un organe de révision agréé.

Celui-ci est désigné par le Conseil général, sur proposition du Conseil communal.

Les comptes 2017 à 2019 ont été révisés par la Société de révision et d'organisation Sorevor SA à Neuchâtel.

Pour la suite, à savoir pour les comptes 2020, les quatre communes qui fusionneront au début de l'année prochaine ont décidé de se coordonner et de ne faire appel qu'à un seul et même réviseur pour l'ensemble des quatre communes.

Le but est celui d'avoir une harmonisation entre les communes au bouclage des derniers comptes de chaque commune pour l'année qui précède la fusion.

Ainsi, selon le Conseil communal, cela permettra une meilleure lecture des comptes pour la nouvelle entité en 2021.

Le Conseil communal propose de mandater la société PricewaterhouseCoopers SA (PwC) à Neuchâtel.

La commission ne conteste pas le souhait d'une coordination en vue de la fusion. Elle a toutefois relevé que le prix de ce prestataire est plus élevé que celui pratiqué par le prestataire actuel.

Il pourrait s'agir de la renommée de la société qui justifierait un coût supérieur.

Quoi qu'il en soit, nous attendons surtout que la qualité du service soit au rendez-vous.

La commission a accepté à l'unanimité le rapport et l'arrêté et recommande donc au Conseil général de faire de même.

Madame Marlyse Schaer, au nom du groupe EAG, signale que ce dernier s'est réuni le 7 septembre 2020 à la salle Peillon et a examiné avec beaucoup d'intérêt ce rapport.

Tout en reconnaissant l'excellent travail réalisé par les précédents organes de révision, le choix porté par le Conseil communal nous a paru très pertinent et judicieux dans la mesure où PricewaterhouseCoopers SA est en charge de l'examen des communes de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin, ce qui permet d'assurer harmonisation et cohérence.

En conséquence, le groupe Ensemble à Gauche approuve rapport et arrêté à l'unanimité.

Madame Mireille Tissot-Daguette, au nom du groupe PVL, donne lecture de son rapport.

Notre groupe s'est réuni le lundi 7 septembre et a pris connaissance du rapport concernant le changement d'organe de révision pour les comptes 2020. Pour le groupe Vert'libéral, il paraît évident que les comptes 2020 des différentes communes, qui seront approuvés par le législatif de la nouvelle commune, doivent être révisés par un seul organe de révision. Nous nous étonnons de l'augmentation du prix de la révision. Mais nous espérons que le travail fourni par PwC sera de qualité et qu'il fera un travail de regard d'ensemble des comptes des quatre différentes communes.

Malgré l'augmentation, le groupe Vert'libéral acceptera le rapport ainsi que son arrêté.

Monsieur Roger Mühlethaler, au nom du groupe PLR, indique que son groupe s'est réuni le lundi 7 septembre 2020.

C'est à l'unanimité des membres présents qu'il accepte le rapport ainsi que l'arrêté relatif à la désignation de l'organe de révision pour les comptes communaux 2020 à la Fiduciaire PwC afin d'avoir le même organe de révision pour les quatre communes prochainement fusionnées.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, prend la parole.

Suite à l'ensemble des réponses positives, je vous remercie d'adhérer à la recommandation du Conseil communal, soit la désignation d'un organe de révision pour la synchronisation et l'harmonisation des futurs comptes 2020, encore sous l'emblème de Peseux, mais également par la suite pour la nouvelle commune.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, sans autre prise de parole, fait voter le rapport et l'arrêté.

Le rapport est accepté par 32 voix, à l'unanimité.

L'arrêté est accepté par 32 voix, à l'unanimité.

**6) RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL RELATIF
A L'OCTROI DE LA GARANTIE PAR LA COMMUNE DES
PRESTATIONS DE L'INSTITUTION DE PREVOYANCE.NE POUR LE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ANNEAU D'ATHLETISME DU
LITTORAL NEUCHATELOIS SIAALN**

Monsieur Michele Barone, au nom de la commission financière, qui s'est réunie le 10 septembre 2020, donne lecture de son rapport.

Conformément à la loi sur la prévoyance professionnelle, la commune, en tant que corporation de droit public, doit garantir l'ensemble des prestations de l'institution de prévoyance envers les assurés actifs et retraités dont elle est l'employeur, ou l'a été.

Il en va de même pour les syndicats intercommunaux poursuivant un but d'intérêt public.

La caisse de prévoyance cantonale - prévoyance.ne - est à découvert et il faut compenser, garantir les montants de prestations.

Pour le SIAALN, la garantie était portée par l'État jusqu'à fin juin 2020, qui a décidé de transférer ce genre de charges sur les communes.

La commune doit prendre le relai et garantir les prestations de prévoyance du SIAALN.

A mesure que les syndicats sont composés de plusieurs communes, celles-ci s'engagent solidairement à garantir les montants de prévoyance.

Ainsi, pour la commune de Peseux, le montant de la garantie s'élève à CHF 8'968.10, soit 7,5% du montant total découvert de prévoyance.ne.

Une telle garantie nécessite formellement l'aval du Conseil général et l'adoption d'un acte législatif. Toutefois, dans les faits, nous n'avons pas réellement la possibilité de faire autrement ou de refuser, à mesure que ces prestations doivent être garanties.

Au vote, la commission a accepté à l'unanimité le rapport et l'arrêté et recommande donc au Conseil général de faire de même.

Madame Marine Mühlethaler, au nom du groupe PLR, signale que son groupe s'est réuni le lundi 7 septembre dernier.

C'est à l'unanimité des membres présents que le groupe PLR accepte le rapport ainsi que l'arrêté relatifs à l'octroi de la garantie par la commune des prestations de l'institution de prévoyance.ne pour le Syndicat Intercommunal de l'Anneau d'Athlétisme du Littoral Neuchâtelois SIAALN.

Madame Mireille Tissot-Daguette, au nom du groupe PVL, indique que ce dernier acceptera ce rapport et son arrêté, qui sont une formalité plus qu'une réelle décision.

Nous étions, cependant, étonnés du nombre d'EPT que ce syndicat représente.

Si le Conseil communal peut nous éclairer à ce propos, c'est très volontiers.

Madame Elisabeth Moser, au nom du groupe EAG, prend la parole.

Le groupe EAG a étudié ce rapport et a décidé à l'unanimité, vu qu'il n'y a pas moyen de faire autrement de toute façon, de l'accepter, ainsi que l'arrêté.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, intervient.

En effet, les communes ont été averties par courrier en 2017. C'est une formalisation de l'affiliation des communes à prévoyance.ne et de l'octroi de la garantie des prestations de l'institution de prévoyance non entièrement financées, réserve pour refinancement de prévoyance.ne lors du traitement du bilan.

Cette garantie est donc inscrite dans un acte législatif de la collectivité du droit public. Vous pouvez ainsi constater dans le rapport que nous parlons de montants, ce qui n'est pas le cas dans l'arrêté. Il s'agit donc d'une garantie, et non pas d'un versement.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, sans autre prise de parole, fait voter le rapport et l'arrêté.

Le rapport est accepté par 31 voix.

L'arrêté est accepté par 32 voix, à l'unanimité.

**7) RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL RELATIF
A UNE DEMANDE DE CREDIT BUDGETAIRE MUNI DE LA CLAUSE
D'URGENCE DE CHF 400'000.00 POUR UN SOUTIEN FINANCIER
AUX ACTEURS ECONOMIQUES ET ASSOCIATIFS LOCAUX EN LIEN
AVEC LA CRISE SANITAIRE COVID-19**

Monsieur Michele Barone, au nom de la commission financière, donne lecture de son rapport.

La pandémie qui a sévi cette année a durement frappé l'économie et les ménages. La Confédération et le Canton ont pris des mesures fortes pour limiter les

dégâts et venir en aide à l'économie, aux travailleurs et aux familles.

Comme le monde entier, Peseux, ses commerces et ses habitants n'étaient pas en reste.

Face à cette situation, la commission financière a décidé de réagir pour aider, à son échelle, la population subiéreuse.

Ensemble, la commission financière et le Conseil communal ont discuté de solutions d'aide adéquate et rapide en faveur de la population et des petits commerçants.

La commission salue cette collaboration et l'esprit solidaire avec lequel nous avons travaillé aux côtés du Conseil communal.

Nous saluons également les efforts du Conseil communal et du personnel de l'administration pour avoir étudié les différentes variantes possibles, puis pour avoir mis en œuvre les solutions validées. Tout cela a pu être réalisé en très peu de temps.

D'après les premiers échos, cette opération semble bien fonctionner et a été bien accueillie tant par les habitants que par les commerçants.

S'agissant des autres mesures prévues pour les entreprises et énoncées dans le rapport, le Conseil communal devrait pouvoir nous donner plus d'informations prochainement. Les demandes sont en cours d'étude.

Ainsi, Peseux a fourni une aide concrète. Nous pouvons être satisfaits de cette initiative.

Il faut reconnaître toutefois que nous n'avons peut-être pas pu aider tout le monde et nous ne pourrons jamais y parvenir complètement. La commune ne peut pas se substituer aux aides fédérales et cantonales. Mais nous avons tenté d'agir au mieux face à l'urgence.

S'agissant de la notion d'urgence, le contexte de crise économique justifiait l'exécution rapide et anticipée des mesures et la dépense engagée par le Conseil communal.

La commission financière a été pleinement associée à la démarche et a également mûrement réfléchi l'engagement de ce crédit.

Partant, la clause d'urgence est justifiée.

Ainsi, la commission vous recommande à l'unanimité d'adopter le rapport et l'arrêté muni de la clause d'urgence.

Madame Mireille Tissot-Daguette, au nom du groupe PVL, rapporte ce qui suit.

Le groupe PVL félicite le Conseil communal pour la réactivité à la situation et au rapide soutien mis en œuvre, pour ses entreprises, ses commerces, ainsi que ses habitants. Cette situation extraordinaire a pris de court tout le monde et les mises en place des différentes mesures et aides par la Confédération et le Canton ont permis à déjà beaucoup d'acteurs dans le tissu économique de toute la Suisse et du Canton de trouver des aides. Nous saluons le soutien mis en place pour les sociétés locales, ainsi que pour la consommation locale avec les bons à la population. Même si nous ne sommes pas en faveur d'une technique dite de l'arrosoir pour les différentes subventions, cependant les bons à la population sont un signe très positif, tant pour la consommation locale, la Commune, que pour la population.

Le groupe PVL soutiendra ce rapport, son arrêté et la clause d'urgence, mais aimerait savoir quelles mesures ont déjà servi et si le montant fixé sera a priori utilisé en entier ou non. De plus, nous aimerions également savoir quand les soutiens mis en place seront arrêtés et s'il existe une date butoir.

Madame Sylviane Sauser, au nom du groupe EAG, donne lecture de son rapport.

Le COVID-19, une crise que personne n'avait encore jamais connue, une crise qu'il a fallu gérer au niveau sanitaire en se posant beaucoup de questions pour chaque décision prise. Dans ce cas de figure, vous avez pris une décision, munie de la clause d'urgence, pour nos acteurs économiques et associatifs locaux et nous vous en remercions sincèrement.

Certaines entreprises n'auront pas eu de réduction de loyer ou pas encore, elles n'auront pas d'aide de la Confédération car il s'agissait pour elles d'une première année en tant qu'indépendantes ou encore n'ont pas eu le temps de se créer une petite réserve financière. Pour ces entreprises-là, nous devons être présents et aidants.

Il est certain que d'autres entreprises auront peut-être eu une réduction de loyer, une aide de la Confédération ou encore une réserve financière personnelle et, si elles en font la demande, une aide de notre commune également. Mais nous savons que la majorité des personnes qui feront la demande d'aide à notre commune seront celles qui en auront vraiment besoin et, pour cette raison, une fois de plus, nous devons proposer de l'aide.

Concernant le montant de CHF 400'000.00, sachant que CHF 230'000.00 ont été dédiés aux bons envoyés aux subiéreux, il ne reste pour les entreprises qu'un montant de CHF 170'000.00, en espérant que celui-ci sera suffisamment important pour répondre aux demandes diverses.

Il était très important de proposer ces bons pour les habitants, étant donné qu'aucune autre aide ne leur sera proposée.

Les membres présents du groupe EAG ont accepté rapport et arrêté.

Monsieur Edward D'Souza, au nom du groupe PLR, indique que celui-ci s'est réuni le 7 septembre dernier.

Ce rapport est accepté à l'unanimité par notre groupe.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, prend la parole.

Je vous remercie. En effet, nous pouvons nous féliciter. Actuellement nous avons un encaissement des bons, à la commune, pour un montant de CHF 84'000.00.

Nous avons 19 entreprises qui ont fait une demande de soutien. Ces demandes seront traitées lors de la prochaine séance du Conseil communal. Nous reviendrons dès lors à vous, dans un premier temps, par la commission financière, pour traiter ces dossiers, puis lors de la prochaine séance du Conseil général du 1^{er} octobre 2020, pour faire surtout un premier bilan concernant les entreprises.

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) prend la parole.

Sur le fond, je soutiens amplement la décision du Conseil communal. C'était une décision rapide, efficace, pas trop emprunte de bureaucratie administrative qui, à la fois, venait en aide aux commerçants de Peseux et apportait un petit « cadeau » aux citoyens de Peseux. J'y suis donc entièrement favorable.

Sur la forme par contre, j'ai toujours de la peine avec ce qu'on appelle la clause d'urgence. Que se passe-t-il si ce soir le Conseil général refuse ce crédit ? Que se passe-t-il si ce soir le Conseil général refuse la clause d'urgence ?

Cette clause d'urgence est prévue pour éviter la possibilité du référendum sur une décision du Conseil général. Si la clause d'urgence n'est pas votée, l'arrêté peut être voté, mais il est soumis à référendum. Nous sommes donc face à une sorte de dilemme, en ce sens que l'argent est dépensé, à juste titre d'ailleurs car il fallait réagir rapidement. Mais, d'un point de vue formel et juridique, nous sommes sujets à risque.

Que fera le Conseil communal si, ce soir, le Conseil général refuse le rapport et le crédit, ou la clause d'urgence ?

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, répond.

J'aimerais répéter que la décision n'est pas venue du seul Conseil communal, car la commission financière a été à la source de ce rapport. Donc l'idée de cette aide et son application viennent de la commission financière. J'ajoute que tous les groupes politiques sont représentés dans cette commission.

Dès lors, j'espère que c'est un message fort pour la population et pour les entreprises du village.

Si ce soir le Conseil général, issu de la commission financière, remet en cause ce projet, cela laissera effectivement un goût très amer à l'idée de venir à l'aide rapidement de nos concitoyens et des entreprises de Peseux.

Je vous laisse le choix de votre vote.

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) précise.

Encore une fois, sur le fond, le Conseil communal a agi correctement. Simplement, j'aurais apprécié, en tant que citoyen de Peseux, au moment où j'ai reçu les bons, que le Conseiller général reçoive aussi une information du Conseil communal disant qu'un rapport allait être soumis dans le courant de l'automne pour régulariser la situation. En effet, le sentiment que nous avons eu à ce moment-là, pour un crédit de CHF 400'000.00, c'est que le Conseil communal dépassait ses compétences financières. Une information aurait été judicieuse, sous la forme d'une petite lettre disant que, d'entente avec la commission financière, il avait été décidé de procéder ainsi et qu'un rapport allait être soumis au Conseil général dans le courant du mois de septembre.

Cela aurait été appréciable car nous nous sommes posé des questions et nous n'avons pas eu de réponse.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, répond.

Je prends acte. J'aimerais quand même vérifier si, au sein de la commission financière, un message n'avait pas été distribué dans ce sens.

Je reviendrai à vous avec cette réponse lors du prochain Conseil général.

Monsieur Alain Sommer (PLR) intervient.

Nous recevons beaucoup de correspondance, de mails et d'information. Pourtant il me semble avoir vu passer une information à ce sujet, en tant que Conseiller général.

Monsieur Georges Jourdain (PLR) renchérit.

Il est vrai que nous avons eu une information.

Je suis d'accord qu'il y a un problème juridique sur la forme mais, cela me fait un peu mal au cœur d'entendre les propos de Monsieur Neuenschwander. Dans la catastrophe que nous vivons actuellement, je crois que l'on ne peut pas commencer à faire une polémique par rapport à cela. Avec le malheur qu'il y a sur cette terre, j'espère, autant à gauche qu'à droite, que l'on réfléchisse un peu différemment.

Je suis vraiment déçu d'entendre parler de cette clause d'urgence. Le Conseil communal et une partie de la commission financière ont dû prendre une décision pour les citoyens de Peseux. Ce n'est pas que pour une personne, mais pour 5'880 personnes. Il y a des malheurs dans Peseux. J'ai moi-même aidé des familles.

Sur le fond, je suis d'accord, mais cela me déçoit un peu.

Madame Mireille Tissot-Daguette (PVL) revient sur son rapport de groupe.

Pouvez-vous nous dire s'il y a une date butoir, est-elle implicite à la date de la fusion ? Une aide d'urgence ne doit pas être prolongée dans le temps.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, prend la parole.

Je reviens d'abord sur l'intervention de Monsieur Neuenschwander. Il est indiqué dans le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général du 11 juin 2020, en page 32, point 10) Informations du Conseil communal, sous mon intervention : « Je vous donne une information suite à la discussion qui a eu lieu en commission financière. »

Donc cette information a été donnée le 11 juin dernier à l'ensemble du Conseil général.

Quant à la date butoir, cette dernière est fixée au 30 novembre 2020. Il n'y aura donc pas de transfert sur la nouvelle commune.

Monsieur Roger Mühlethaler (PLR) répond à Monsieur Neuenschwander.

En date du 16 juillet, à 11h17, la Commune de Peseux a envoyé un mail à tous les Conseillers généraux sous le titre « Soutien à l'économie locale de Peseux - COVID 19 ».

Monsieur Roger Poirier, Conseiller communal, confirme cette dernière information.

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) complète.

Je ne veux pas polémiquer inutilement puisque nous sommes tous d'accord sur l'utilité de cette action. Simplement, je voudrais dire toute ma réserve vis-à-vis du droit d'urgence.

Le Parlement suisse a été suspendu pendant la période de confinement. Il a très vite repris ses droits. Je pense qu'un Conseil général, qui est le patron de la Commune de Peseux, doit aussi reprendre ses prérogatives.

Je dis simplement mon malaise vis-à-vis du droit d'urgence. Sur le fond, je suis tout à fait d'accord avec le fait que cette initiative était justifiée.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, fait voter le rapport et l'arrêté.

Le rapport est accepté par 32 voix, à l'unanimité.

L'arrêté est accepté par 32 voix, à l'unanimité.

8) COMPTES 2019

Monsieur Michele Barone, au nom de la commission financière, rapporte que cette dernière s'est réunie le 10 septembre 2020 et s'est notamment penchée sur la version finale des comptes 2019.

Pour rappel, il s'agit là des derniers comptes soumis au Conseil général de Peseux durant cette législature et aux autorités subiéreuses, avant la création de la nouvelle commune. Ce sera en effet la nouvelle commune qui approuvera les comptes 2020 des quatre anciennes communes.

Alors que le budget était pessimiste, nous sommes satisfaits de constater que les comptes se soldent par des chiffres noirs. Globalement, la commune se porte financièrement bien.

S'agissant du détail, il a notamment été relevé un montant de CHF 350'000.00 encaissé et correspondant à des arriérés d'impôts provenant d'un seul et même débiteur. Cela représente une grande somme au niveau d'une commune qui a enfin pu être récupérée.

Les comptes parcourus n'ont pas fait l'objet de commentaires particuliers de la part des commissaires.

Ainsi, la commission vous recommande unanimement d'approuver le rapport et les comptes 2019.

Monsieur Jacques Oberli, au nom du groupe PLR, signale qu'il s'est réuni le lundi 7 septembre dernier.

En préambule, le groupe PLR remercie le Conseil communal pour ce document complet et détaillé. Nous apprécions particulièrement les rapports d'activités des différents services de l'administration qui permettent de mieux comprendre le fonctionnement de notre administration.

Il est bien évidemment plus facile de débattre des comptes lorsqu'ils présentent un résultat favorable, une fois de plus. On constate l'augmentation progressive des investissements depuis quelques années maintenant, sans que cela ne nuise à la bonne santé de nos finances. C'est un subtil équilibre et le groupe PLR salue la bonne stratégie du Conseil communal sur le sujet.

Les discussions ont principalement eu lieu autour de l'avenir du téléréseau dans la future commune. Quelques remarques sur la présentation des comptes ont donné lieu à des commentaires sur la difficulté, toujours présente, de la mise en place du MCH2.

Au sujet des interrogations, le groupe PLR souhaiterait connaître l'avancement de ses multiples demandes concernant la modification de l'emplacement d'au moins un des deux défibrillateurs présents dans la salle de gym et dans la Maison de commune.

Une fois les débats clos, le groupe PLR a accepté le rapport à l'unanimité.

Arrivée en séance de Monsieur Kamaleshwaran Venkatasubbaiah (19h50).

Madame Mireille Tissot-Daguette, au nom du groupe PVL, indique que ce dernier a pris connaissance des excellents comptes 2019 le 7 septembre dernier.

Nous aimerais tout d'abord remercier l'administration communale pour la clarté de ces comptes. Certes, la fusion oblige à dissoudre certaines réserves, ce qui augmente de manière artificielle nos bénéfices mais, sans cela, les comptes restent positifs. Bien sûr, cela est toujours une bonne nouvelle. Cependant, comme nous le savions déjà, notre sous-sol est très vieillissant dans notre commune et nous en avons fait les frais cette année avec de nombreux crédits urgents pour refaire des conduites. De plus, nous avons de futurs grands travaux et investissements ces prochaines années à faire sur Peseux et sur la future grande commune. Malgré les investissements qui devront être faits, la Commune de Peseux envoie un message positif pour le départ de cette nouvelle commune.

Le groupe Vert'libéral soutiendra donc ces comptes 2019.

Madame Elisabeth Moser, au nom du groupe EAG, rapporte que, lors de sa séance du 7 septembre, son groupe a examiné les comptes 2019.

Ce sont les derniers comptes que nous avons à accepter. Il semblait donc vain de faire des commentaires visant quoi que ce soit à venir.

Nous saluons le fait d'avoir enfin reçu les comptes suffisamment à l'avance, sans aller toutefois jusqu'à remercier le confinement de ce printemps.

Nous avons relevé l'habituel grand écart entre le budget et les comptes, l'augmentation de la fortune et le manque d'investissement marquant.

Sinon, plus en détail, nous avons été rassurés par la solution trouvée pour les places de parc des enseignants des Coteaux.

Certains membres se sont réjouis du rapatriement de voitures dans les garages et sur les places privées, libérant ainsi des places sur le domaine public.

Une question est restée sans réponse à propos du Lycée Artistique Académie de Meuron et la charge de transfert de CHF 4'500.00.

Concernant l'action sociale, nous aurions aimé, par curiosité, avoir le nombre de dossiers pour Peseux en 2018, à des fins de comparaison. Ce que le Guichet social de Neuchâtel ne connaît pas, mais que la Commune de Peseux aurait pu mettre en commentaire.

Certains membres se sont étonnés de l'absence d'un rapport d'Eli10, nous privant d'une comparaison d'une année à l'autre concernant, par exemple, les parts de consommation verte et traditionnelle.

Des questions ont également été posées concernant l'avenir du Fonds Fornachon.

Pour finir, le groupe EAG a décidé d'accepter les comptes et l'arrêté à l'unanimité.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, prend la parole.

C'est effectivement un moment nostalgique puisque nous sommes réunis pour la dernière fois pour examiner les comptes de notre commune.

Vous avez pu constater que nous bouclons ces comptes de nouveau avec un excédent de revenus, avec les CHF 528'062.00 et les deux dissolutions de réserves que vous trouverez à la fin des comptes, en annexe.

Sur l'ensemble, nous avons pu constater à travers nos propres analyses, vos rapports et vos souhaits que, notamment, les sous-sols sont importants. Nous avons voté pour ces derniers il n'y a pas si longtemps un très gros crédit pour 17 millions de francs afin de justement faire face à ce futur défi qui nous attend pour améliorer bien sûr tout ce qui concerne le réseau souterrain.

Je pense effectivement, comme cela ressort de vos rapports, que la Commune de Peseux peut transférer des comptes et une fortune, avec une dette par habitant même diminuée, tel que cela ressort de la page 4 du rapport du Conseil communal.

Nous sommes dès lors très heureux de pouvoir transférer des comptes à une future nouvelle grande commune et cela libère l'horizon pour les investissements futurs qui ne concernent pas que Peseux, mais également la nouvelle grande commune.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, avant de passer à la lecture des comptes, rappelle brièvement aux intervenants de citer en préambule de leurs propos le numéro de la page puis le numéro et le titre du compte.

Rapport du Conseil communal, pages blanches 1 à 4

L'arrêté sera repris à la fin de l'étude des comptes.

Rapport de l'organe de révision, pages blanches 1 et 2

Comptes communaux

Bilan condensé, 1 page jaune

Bilan détaillé, pages jaunes 1 à 5

Comptes de résultats condensés, 1 page blanche

Classification fonctionnelle du compte de fonctionnement (résumé), 1 page blanche

Classification par nature du compte de fonctionnement, pages bleues 1 à 4

Plan Comptable, pages jaunes 1 et 2

Etude des comptes chiffrés par chapitre, pages blanches

0. **Administration générale**, pages 1 à 4
1. **Ordre et Sécurité publique**, pages 5 à 6
2. **Formation**, pages 7 à 10
3. **Culture, Sports, Loisirs et Eglises**, pages 11 à 14

Monsieur Patrice Neuenschwander, au nom du groupe EAG, prend la parole.

Le groupe EAG voudrait remercier le Conseil communal, comme il l'a remercié pour les bons délivrés à la population.

Il n'y a pas de quoi être déçu, Monsieur Jourdain. Nous avons remercié le Conseil communal. On peut se poser des questions sur la forme juridique de ses décisions. Nous sommes là pour discuter, pour débattre. Sur le fond, Ensemble à Gauche remercie le Conseil communal. Cela me paraît clair.

Ici, en l'occurrence, pour Culture, Sports, Loisirs et Eglises, Ensemble à Gauche souhaite aussi remercier le Conseil communal, ainsi que les commissions qui sont à l'origine de l'animation de notre commune de Peseux. Je pense en particulier à la commission Sports, Culture et Loisirs qui fait un travail extraordinaire d'animation du village, ainsi qu'à la commission Forêts qui a réalisé un sentier didactique de grande valeur.

Nous souhaitons remercier le Conseil communal et les commissions pour le travail effectué. Nous souhaiterions que cette animation se poursuive au sein de la commune fusionnée. Probablement que cela sera possible au travers des assemblées de quartier qui sont prévues par la convention de fusion. Nous aimerais toutefois ce soir que le Conseil communal, dans la mesure du possible, nous informe de l'avancement de la mise en place de ces assemblées de quartier qui permettront, justement, de continuer ces activités d'animation du village de Peseux.

Sans autre prise de parole, Monsieur Dominik Schneuwly, Président, poursuit l'énumération :

4. Santé, page 15
5. Sécurité sociale, pages 16 à 18
6. Trafic, pages 19 à 20
7. Protection, Environnement & Aménagement, pages 21 à 24
8. Economie publique, pages 25 à 28
9. Finances, Impôts, pages 29 à 31

Etude des Rapports, pages jaunes

Administration, pages 1 à 14

Police, pages 15 à 17

Madame Sylviane Sauser (EAG) prend la parole.

Nous avons fait l'acquisition de deux vélos électriques, ceci afin de promouvoir la mobilité douce, économiser la voiture de nos employés communaux et avoir une meilleure proximité avec les citoyens, notamment lorsque peut-être nos employés se rendent au collège des Coteaux, le vendredi dans l'après-midi, pour calmer un

peu ces adolescents.

J'ai l'impression que je croise très souvent la voiture Toyota 4x4 et pas très souvent nos deux roues électriques.

Serait-il possible, lorsque le service de la Sécurité doit sortir, qu'il se pose la question si 2x2 roues suffisent à la place d'1x4 ?

Monsieur Roger Poirier, Conseiller communal, répond.

Je prends note de votre remarque, mais sachez que les vélos électriques sont bien utilisés. Je n'ai pas le nombre de kilomètres parcourus jusqu'à présent, mais je pourrai vous donner l'information.

Enseignement, pages 18 à 27

Madame Sylviane Sauser (EAG) intervient à nouveau.

J'aimerais savoir si les élèves du cycle 2 de Peseux devront à nouveau être déplacés cette année sur Corcelles-Cormondrèche ?

De plus, comment s'est passée l'année scolaire des élèves de Peseux qui ont suivi leur école à Corcelles-Cormondrèche l'année passée ? Il s'agissait des enfants qui avaient manifesté devant la Maison de Commune, qui avaient assisté à la séance du Conseil général et qui avaient eu toute l'attention du Conseil général à l'époque.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, répond.

Nous n'avons plus actuellement d'élèves déplacés au collège des Safrières. C'est un chapitre clos.

Quant à la question de savoir comment s'est passée cette année scolaire à Corcelles-Cormondrèche, à plusieurs reprises, nous avons eu des retours qui étaient tout à fait positifs.

Selon nos informations, les élèves, dès les premiers jours, étaient à l'aise dans ce collège.

Sports-Culture-Loisirs, pages 28 à 34

Commission intercommunale de la Jeunesse, page 35

Commission SCL, pages 36 à 37

Santé et action sociale, pages 38 à 47

Travaux publics, pages 48 à 51

Urbanisme, Aménagement du territoire et Mobilité, pages 52 à 56

Forêts et Domaines, page 57 à 58

Madame Sylviane Sauser (EAG) intervient.

Je tiens à remercier toute l'équipe de Madame Mühlethaler pour la création des deux sentiers forestiers.

J'imagine que cela a dû être un travail énorme, mais je vous en suis très reconnaissante.

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) prend la parole.

Je ne sais pas si c'est le bon moment, mais je n'ai pas eu réponse à ma question : est-ce que le Conseil communal peut nous renseigner sur l'état d'avancement de la mise en place de ces assemblées de quartier ?

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, répond.

J'ai pensé répondre à cette question en fin de séance, car il y a de toute façon des informations à donner sur l'avancement du processus de fusion.

Services industriels, pages 59 à 65

Bâtiments, pages 66 à 69

Madame Sylviane Sauser (EAG) intervient concernant le bâtiment Grand'Rue 45.

Bien avant de recevoir les comptes, j'ai pu découvrir les travaux effectués à Sorimont, à la Grand'Rue 45. Ces travaux étaient nécessaires compte tenu de la date des précédents. L'équipe éducative de Sorimont est très satisfaite et vous remercie chaleureusement d'avoir entrepris ces travaux.

Impôts, pages 70 à 73

Commission de police du feu, page 74

Commission de salubrité, page 75

Annexes aux comptes, pages blanches

6.0 Tableau des flux de trésorerie, 1 page

7.1 Principes comptables, pages 1 à 3

7.2 Etat du capital propre, pages 1 et 2

7.3 Etat du capital tiers, 1 page

7.4 Tableau des provisions, 1 page

7.5 Tableau des garanties et cautionnements, 1 page

7.6 Tableau des immobilisations Patrimoine Administratif et Patrimoine Financier, pages 1 à 4

Informations supplémentaires

9.0 Indicateurs financiers - Taux d'endettement basé sur le Règlement Communal sur les Finances RCF, 1 page blanche

9.1 Indicateurs financiers - Taux d'endettement harmonisé au niveau fédéral, pages blanches 1 à 3

9.2 Equilibre budgétaire, 1 page blanche

9.3 Plan financier et des tâches 2021 - 2023, 1 page blanche

Récapitulation des comptes des investissements du Patrimoine Administratif, pages vertes 1 et 2

Récapitulation des comptes des investissements du Patrimoine Financier, 1 page verte

Classification fonctionnelle des dépenses et recettes du compte d'investissement,

DEPENSES, pages vertes 1 et 2 ;

RECETTES, 1 page verte

Rapport du Fonds Fornachon, 1 page bleue

Compte de fonctionnement du Fonds Fornachon, 1 page bleue

Rapport du Centre de distribution du gaz (CDG), pages vertes 1 et 2

Comptes de bilan et de fonctionnement du Centre de distribution du gaz, pages vertes 1 à 4

CDG - Tableau comparatif du compte de profits et pertes, des années 2014 à 2019, 1 page verte.

CDG - Tableau comparatif :

- des prix d'achat, vente et revient ;
- de la répartition aux communes en % des ventes en kWh (consommation) ;
- des ventes & achats de gaz en kWh

pour les années 2014 à 2019, 1 page verte.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, passe maintenant à l'arrêté figurant après le rapport de l'organe de révision.

Arrêté, 1 page blanche

Sans autre question ou remarque, Monsieur Dominik Schneuwly, Président, fait maintenant voter le rapport et les comptes, puis l'arrêté.

Le rapport et les comptes sont acceptés par 33 voix, à l'unanimité.
L'arrêté est accepté par 33 voix, à l'unanimité.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, prend la parole.

Je vous remercie pour votre vote en faveur de ce rapport et de l'arrêté.

J'aimerais revenir sur les questions posées par Madame Moser. Est-il possible de me faire parvenir un mail à ce sujet pour que je puisse les traiter dans les prochaines semaines ? Merci.

9) NOMINATION DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, indique qu'il va falloir procéder en deux étapes.

En effet, en avril dernier, j'avais reçu de la part du Conseil communal une lettre me suggérant, ainsi qu'au Bureau, de considérer éventuellement la reconduction tacite du Bureau dans son ensemble, étant donné qu'il ne reste plus que trois mois et demi pour finir la législature. Compte tenu aussi que cette façon de faire a déjà été réalisée par le passé.

Je vais donc commencer par demander aux rapporteurs de groupes s'ils souhaitent reconduire tacitement le Bureau du Conseil général, tel qu'il est formé actuellement.

Madame Elisabeth Moser, au nom du groupe EAG, prend la parole.

Nous avons exprimé à plusieurs reprises notre souhait de ne rien changer pour les quelques mois qui restent. Nous soutenons donc évidemment la continuation du Bureau actuel.

Madame Mireille Tissot-Daguette, au nom du groupe PVL, intervient à son tour.

Notre groupe se prononce pour le statu quo du Bureau du Conseil général et pense qu'un vote est superflu puisqu'il reste seulement deux prochaines séances du Conseil général.

Monsieur Alain Sommer, au nom du groupe PLR, s'exprime à son tour.

Notre groupe est plus mitigé. Dans le but du respect des institutions, le groupe PLR serait favorable, dans une petite majorité, au tournus traditionnel après les comptes.

Madame Elisabeth Moser (EAG) intervient.

Dans le cas d'un vote, il est clair que, selon le tournus usuel, la présidence devrait revenir au groupe EAG qui ne souhaite pas actuellement s'engager pour les deux séances du Conseil général qui restent.

Je le répète, nous sommes favorables au maintien du Bureau actuel.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, donne une précision.

A partir du moment où un groupe n'est pas favorable à cette reconduction du Bureau du Conseil général, la seule solution qui reste est de faire l'élection du Bureau du Conseil général de manière traditionnelle, c'est-à-dire en commençant par le deuxième scrutateur, premier scrutateur, et ainsi de suite jusqu'à la présidence.

C'est donc ce que nous allons faire.

Nous commençons donc par la nomination du deuxième scrutateur. J'attends vos propositions, en commençant par le groupe Ensemble à Gauche.

Monsieur Alain Sommer, au nom du groupe PLR, demande une suspension de séance de 5 minutes.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, l'accorde (20h15).

La séance reprend (20h35).

Monsieur Alain Sommer, au nom du groupe PLR, prend la parole.

Le groupe PLR a été bon prince d'accepter le remplacement, à l'époque, d'un membre de EAG par un membre du groupe PVL.

Dans un souci de collégialité et pour ne pas faire une affaire d'état, le groupe PLR va à nouveau être bon prince et renonce dès lors à sa proposition de tournus pour les deux séances qui restent.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, confirme ainsi l'élection tacite du Bureau du Conseil général.

10) NOMINATION DE LA COMMISSION FINANCIERE

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, rappelle que cette commission est composée de 9 membres élus pour une année.

Quant à la répartition, celle-ci avait été négociée tout au début de la législature entre les chefs de groupes et les présidents des partis, à savoir 4 PLR, 3 EAG et 2 PVL.

Madame Elisabeth Moser, au nom du groupe EAG, propose :

- Madame Evelyne Rouvinez ;
- Monsieur Pierre Alain Heubi ;
- et moi-même, Elisabeth Moser.

Monsieur Alain Sommer, au nom du groupe PLR, afin de rester cohérent avec le point précédent, reconduit les 4 membres qui ont participé jusqu'à ce jour, durant l'année écoulée, à la commission financière, à savoir :

- Monsieur Michele Barone ;
- Monsieur Jacques Oberli ;
- Monsieur Patrick Auderset ;
- Monsieur Roger Mühlethaler.

Madame Mireille Tissot-Daguette, au nom du groupe PVL, signale que, comme les deux autres groupes, le groupe PVL va également reconduire ses deux membres à la commission financière, soit :

- Monsieur Pierre-Yves Jeannin ;
- Madame Katharina Roth.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, confirme l'élection tacite de la commission financière et rappelle sa composition :

Pour le groupe PLR : Monsieur Patrick Auderset, Monsieur Michele Barone, Monsieur Roger Mühlethaler et Monsieur Jacques Oberli.

Pour le groupe EAG : Monsieur Pierre Alain Heubi, Madame Elisabeth Moser et Madame Evelyne Rouvinez.

Pour le groupe PVL : Monsieur Pierre-Yves Jeannin et Madame Katharina Roth.

11) IDENTITE VISUELLE DE LA NOUVELLE COMMUNE DE NEUCHATEL

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, prend la parole.

J'aimerais avoir une discussion avec le Conseil général concernant le mail dont je vous ai lu quelques extraits en début de séance.

Il existe donc une sorte de groupe de travail piloté par le GTC Communication qui discute de l'identité visuelle de la nouvelle commune fusionnée. Ce groupe se réunira trois fois. La première réunion a eu lieu hier et deux prochaines réunions sont agendées pour les 9 et 16 octobre prochain.

Tout d'abord, d'un point de vue formel, comme c'est le président du Conseil général qui demande ce point de discussion, je devrais en fait demander au vice-président de diriger les débats. En même temps, c'est un sujet qui me concerne directement car je suis membre de ce groupe de travail. Sans objection de votre part, je propose que je dirige la cession pour ce point.

Il n'y a pas d'objection. Je vous remercie.

Ce groupe de travail est donc constitué de deux membres du COPIL, de plusieurs membres des administrations communales des quatre communes, d'une personne du mandataire de communication que le COPIL a choisi et des quatre président.e.s des Conseils généraux.

Leur rôle est purement consultatif. L'identité visuelle est en principe de la compétence du COPIL, respectivement des quatre exécutifs. Néanmoins, le COPIL a créé ce groupe de travail pour consulter les législatifs à travers leurs président.e.s.

Nous avons donc eu une première séance hier, mais je n'ai pas encore le procès-verbal, ni aucun document écrit de ce dont nous avons discuté.

Cette séance a porté tout d'abord sur l'organisation du groupe lui-même, la définition de ses tâches, des attentes. Puis, on nous a présenté ce que le mandataire communication a, jusqu'à présent, fourni comme travail sur cette identité visuelle.

Nous avons vu par une présentation Power Point quelques éléments, notamment le nom de cette nouvelle commune, un slogan et finalement trois logos différents. Il a été demandé aux présidents de se prononcer, ce que nous avons fait de manière tout à fait spontanée.

Le point sur lequel j'aimerais avoir votre avis ce soir, par un sondage en quelque sorte, est celui concernant la désignation de la nouvelle commune.

Ce qui est proposé a été choisi parmi plusieurs désignations possibles. On pourrait désigner la nouvelle entité, selon les termes suivants :

- Commune de Neuchâtel ;
- Agglomération de Neuchâtel ;
- Ville de Neuchâtel.

Ce qui est maintenant proposé est « Ville de Neuchâtel ».

J'aimerais ce soir avoir votre sentiment concernant ce choix. Vous comprenez bien l'enjeu : c'est une fusion.

Lors de cette séance, j'ai pris la parole et ai indiqué que l'identité visuelle devait refléter le fait que nous avons une véritable fusion. Ensuite mon sentiment était que l'appellation « Commune de Neuchâtel » aurait été plus en ligne avec cela.

Néanmoins c'est bien pour l'instant « Ville de Neuchâtel » qui est en discussion.

Madame Elisabeth Moser (EAG) prend la parole.

J'abonde dans le sens du président et trouve fort regrettable d'appeler cette nouvelle entité « Ville de Neuchâtel » alors que nous avons parlé tout le temps d'une nouvelle commune. Personnellement, je soutiendrais très volontiers et avec force le nom « Commune de Neuchâtel », si c'est encore possible de faire quelque chose.

Monsieur Patrick Arranger (PLR) intervient à son tour.

Je vais aussi dans ce sens. Avec le nom « ville », nous voyons le centre historique de Neuchâtel, la ville même. Mais avec « commune », cela vient de commun. C'est donc plusieurs lieux qui se sont mis en commun pour faire une nouvelle commune. Je préfère donc cette appellation de « Commune de Neuchâtel » qui reflète les différents villages qui constituent maintenant cette nouvelle agglomération.

Madame Renate Neuenschwander (EAG) donne son sentiment.

Pour moi, cela ne fait aucun doute que c'est le nom « Commune de Neuchâtel » qui doit être choisi, car nous avons plusieurs communes qui vont se mettre ensemble. Ce n'est pas juste une ville, mais bien une commune.

Monsieur Flavien Maccabiani (PLR) prend la parole.

Je vais paraphraser le Conseiller communal Rolf Schneider qui nous a dit, lors de l'information informelle du 14 mai 2020 : dans une fusion entre une ville et des villages, le grand mange le petit. Le nom « Ville de Neuchâtel » donne exactement cette image-là et je trouve absolument scandaleux que l'on ose aller dans ce sens-là. « Commune de Neuchâtel » ne peut être que l'appellation juste pour cette fusion.

Monsieur Pierre Fahrni (PVL) intervient.

J'abonde dans le sens de toutes les remarques qui viennent d'être faites. Je trouve absolument regrettable qu'un organisme mandaté puisse aller dans le sens de « Ville de Neuchâtel » qui montre véritablement que le grand mange le petit alors que, comme il a déjà été dit, c'est une fusion de différentes communes et le terme de « Commune de Neuchâtel » me paraît parfaitement adapté.

Madame Mireille Tissot-Daguette (PVL) s'exprime à son tour.

Je vais abonder dans le sens de mes préopinants.

Mais j'irai même plus loin : d'accord avec le nom « Ville de Neuchâtel ». En effet, de ces quatre communes, il y a à chaque fois un ancien village ou bourg historique et je pense que l'on pourrait tenter un « Villes de Neuchâtel », avec le « s » du pluriel qui pourrait peut-être mettre tout le monde d'accord. Mais je pense que le terme « commune » sera plus approprié que « villes », même avec un « s » !

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) prend la parole.

Je ne suis pas scandalisé. Nous avons fusionné. C'est une réalité et il faut que chacun en soit bien conscient.

Je voudrais tout d'abord remercier le président d'ouvrir la discussion et de porter ce sujet devant le Conseil général, c'est tout à son honneur. Il nous demande notre avis et nous le donnons.

Toutefois, il me semble, et je peux me tromper, que la décision sera prise par les autorités élues fin octobre. Bien entendu il faut préparer le terrain et venir avec des propositions précises.

Sur le fond, le terme de « Commune de Neuchâtel » me paraît aussi assez approprié, quand bien même je pourrais vivre avec le terme « Ville de Neuchâtel ». En effet, au niveau urbain, nous sommes en-face d'un continuum de bâti et il n'y a pas de séparation entre Neuchâtel et Peseux. Quand vous passez les Carrels, je ne vois pas ce qui change au niveau urbanistique entre les deux

communes. Nous allons donc bien faire partie d'une ville.

Si j'ai bien compris, nous parlons de communication. Les panneaux aux entrées des localités seront toujours « Peseux-Commune de Neuchâtel ». Nous parlons-là des entêtes de lettres, de la façon dont la nouvelle commune va communiquer.

Monsieur Patrick Auderset (PLR) intervient.

En ce qui me concerne, il est clair qu'il s'agit d'une commune. Quant à la ville, si on prend Peseux et Corcelles, je veux bien dire que nous sommes en continuité mais, pour aller à Valangin, il manque quelques bâtisses. Donc pour moi, le terme approprié est celui de « Commune de Neuchâtel ».

Monsieur Patrick Arranger (PLR) reprend la parole.

Aujourd'hui nous allons fusionner, mais nous sommes attachés à nos noms. C'est pour cela que nous nous battons pour un terme qui soit un peu plus historique. Nous parlons de Peseux, de Corcelles-Cormondrèche, Valangin, Neuchâtel mais dans 10 ou 20 ans, nous aurons complètement oublié ces noms de ces petites communes si nous adoptons le terme « Ville de Neuchâtel ».

Je crains que nous ne tombions dans l'oubli.

Madame Sylviane Sauser (EAG) intervient.

Pour moi, nous habiterons la Commune de Neuchâtel avec son centre-ville, mais pas la Ville de Neuchâtel.

Madame Christiane Hofer (PLR) s'exprime à son tour.

N'avait-il pas été question à un moment d'appeler cette ville - commune « Grand Neuchâtel » ? Ce serait peut-être une solution.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, précise.

Pour le moment, nous parlons du travail du mandataire de ce bureau de communication qui fait des propositions au COPIL. Comme Monsieur Neuenschwander l'a dit correctement, la décision finale sera celle des autorités nouvellement élues, qui vont se constituer le 9 novembre.

Maintenant, si on rassemble les présidents des Conseils généraux, c'est bien pour qu'ils s'expriment, d'où cette discussion ce soir.

Effectivement, ce bureau a aussi proposé « Grand Neuchâtel » tout en insistant assez fortement sur l'appellation « Ville de Neuchâtel ».

Monsieur Roger Poirier, Conseiller communal, prend la parole.

En parcourant la convention de fusion, je vois qu'il est dit, concernant le nom et les armoiries de la nouvelle commune : « *Le nom de la nouvelle commune est Neuchâtel. C'est le choix le plus cohérent, le plus simple et le plus pragmatique. Il correspond à l'usage courant. Il est difficilement envisageable que le Canton de Neuchâtel change le nom de sa capitale, qu'il n'y ait plus de commune de Neuchâtel dans le Canton et au bord du lac auxquels elle a donné son nom.* »

Voici ce qui ressort de la convention de fusion. Nous parlons de « Commune de Neuchâtel ».

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, précise.

Il ne s'agit pas du nom de la commune. Le nom de la commune est bel et bien Neuchâtel. Il s'agit ce soir des entêtes de lettres, du logo. Voilà de quoi on parle.

Madame Jacqueline Zosso (EAG) intervient.

Monsieur Poirier m'a un peu coupé l'herbe sous le pied, car je voulais faire référence à la mention que l'on trouve dans la convention.

Personnellement, concernant les entêtes, je pense que le terme « Commune Neuchâtel » serait plus approprié, ceci dans le respect des personnes qui ne souhaitaient pas fusionner et pour calmer l'émotion qu'il y a toujours autour de ce mot « absorption ».

Il est vrai qu'il faut passer à autre chose et la meilleure manière d'y arriver est de donner la possibilité aux personnes qui étaient contre de se reconnaître dans le nom.

L'argument de noter « Commune Neuchâtel » sans mettre le « de », tout comme « Commune Val-de-Travers », « Commune Val-de-Ruz », permet de penser que nous sommes dans un regroupement. La mention « Ville de Neuchâtel » fait trop référence, de nombreuses personnes l'ont déjà dit, au fait qu'on serait plutôt absorbé.

Je déteste ce verbe, mais il faut bien reconnaître qu'il fait mal quand on en parle.

Monsieur N'Jo Moubiala (EAG) prend la parole.

Le nom Neuchâtel existe déjà pour le Canton. A mon humble avis, je ne vois pas quel problème cela pourrait causer si nous gardions la Ville de Neuchâtel qui fusionne avec les trois communes.

Comme nous avons décidé de fusionner pour aller de l'avant, je pense qu'il faut éviter de se renfermer sur notre identité villageoise, ce que je peux aussi malgré tout comprendre.

J'accepterais l'idée proposée par Madame Tissot-Daguette : « Villes de Neuchâtel » au pluriel. Cela serait un bon marketing pour la nouvelle commune.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, fait remarquer qu'il s'agissait sans doute d'une plaisanterie.

Monsieur Gaël Duc (PLR) ajoute un point.

Je souhaite abonder dans le sens de l'intervention de Madame Zosso.

J'ai grandi à La Chaux-de-Fonds et, il y a quelques années, la ville a changé ses logos et cela a créé une polémique incroyable.

Je pense que c'est quelque chose qui est très important, qui sera utilisé en termes de communication et « Commune de Neuchâtel » sera bien plus fédérateur et un liant pour la population que « Ville de Neuchâtel ».

Monsieur Patrick Auderset (PLR) intervient.

Je reviens sur « Commune de Neuchâtel » en voyant plus loin. J'imagine que d'autres communes vont aussi fusionner par la suite. Pour ces autres communes, je pense qu'on devrait rester sur « Commune de Neuchâtel » ; en pensant plutôt aux communes de l'est, quand ces dernières fusionneront, je les vois mal avec une entête « Ville de Neuchâtel ».

Monsieur Roger Mühlethaler (PLR) prend la parole.

Je suis en train de constater qu'effectivement le nom de « Ville de Neuchâtel » ne fait pas l'unanimité dans cette salle. De ce fait, je demanderais à l'assemblée ici présente s'il était possible de faire un vote de principe, un vote de soutien, pour montrer que le Conseil général de Peseux désire justement que le nom soit « Commune de Neuchâtel » et non « Ville de Neuchâtel », de manière à ce que cela donne un signal fort aux nouvelles autorités.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, ne sait pas si cela est formellement possible.

Monsieur Thierry Daenzer, Administrateur, répond que cela n'aura aucune valeur mais que cela donnera une tendance.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, propose ainsi de passer à un vote de principe, sans que ce soit une décision formelle du Conseil général.

Que celles et ceux qui soutiennent l'appellation « Commune de Neuchâtel » le fassent par un lever de main.

Cette appellation est votée par 30 voix.

Que celles et ceux qui soutiennent l'appellation « Ville de Neuchâtel » le fassent par un lever de main.

Il n'y a pas de vote en faveur de cette appellation.

Il y a donc 3 abstentions concernant le vote sur « Commune de Neuchâtel ».

Je vous remercie pour cette discussion franche. Je vais maintenant jouer mon rôle dans ce groupe. Les délais étant très serrés, je vais écrire à l'ensemble des membres de ce groupe pour relayer ce sentiment qui s'est exprimé ce soir.

Je vais aussi tenir compte du fait qu'il ne s'agit pas de l'unanimité. Je vous rappelle que les présidents des conseils généraux sont là uniquement dans un rôle consultatif. Avec cela, nous n'avons pas le vrai pouvoir de décider. Je ne sais pas ce que cela va donner, mais je pense qu'il est de mon devoir de rappeler à ce GTC Communication qu'il y a un réel risque que la population de Peseux le prenne mal.

12) INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, prend la parole.

Tandis que beaucoup de sorties et d'évènements ont dû être annulés à cause du COVID, nous avons au moins pu maintenir les torréées de Peseux. Les enfants de Pamplemousse sont montés aujourd'hui même à Chantemerle par un temps radieux, et ceux des Guches monteront, principalement à pied, sauf les plus jeunes, à Pierre-à-Bot le 1er octobre. Ce sont en fait les premières sorties pour ces enfants cette année.

Quant aux Devoirs surveillés, à la Fête de la jeunesse et à d'autres traditions et initiatives locales, nous sommes en train de voir la suite pour le futur avec la déléguée à la formation de Neuchâtel pour assurer leur maintien. En effet, les commissions d'animation sont prévues de continuer au-delà du 1er janvier 2021.

Je tiens aussi à dire quelques mots concernant le sujet-clé qui touche à l'école, soit les salles multisports. Il y a trois choses à signaler :

- Premièrement, le cahier des charges pour le Plan Directeur Sectoriel des Châpons et en train d'être finalisé et sera transmis formellement au Canton prochainement.
- Deuxièmement, le Conseil communal veut encore lancer une première phase pour la suite afin d'ancrer la vision de ce développement au mieux.
- Mais ce qui est maintenant le plus important, ce sont l'importance et l'urgence de cet investissement en infrastructures sportives pour Peseux qui figurent en haute priorité dans le Livre blanc de la fusion, tout comme dans le plan d'investissement de l'éorén. Tout est donc fait pour que le projet avance, et rapidement on espère.

Je vous donne également une information quant aux assemblées citoyennes. Ces dernières sont toujours prévues comme pensé dans la convention de fusion, soit un lieu pour tous les habitants leur permettant de s'exprimer, pour transmettre des souhaits et des réflexions plutôt de nature politique à l'adresse des nouvelles autorités.

Le groupe de travail Organisation et infrastructures, dont je fais partie, est dans le processus de la fusion. Nous sommes en train de définir les détails de cette organisation. Ce qui prend forme pour l'instant ce sont les assemblées citoyennes qui seront rattachées à la Chancellerie de la nouvelle commune. Un lien avec les délégués des quartiers est prévu. Ils auront le rôle de faire le lien entre les citoyens et les différents services de la nouvelle commune, ainsi qu'avec les diverses sociétés locales et de faciliter l'organisation d'évènements locaux.

Nous travaillons aussi dans les détails de l'organisation et dans les cahiers des charges des différents postes, notamment des délégués aux quartiers et dans le détail des services fournis par les guichets d'accueil locaux. C'est l'état des réflexions et c'est décrit dans le Livre blanc, lequel est actuellement dans les mains des exécutifs des quatre communes.

Dans les grandes lignes nous avançons et les détails sont encore en train de prendre forme.

Madame Nicole Mühlenthaler, Conseillère communale, donne à son tour une information.

Pour revenir sur la question de Monsieur Neuenschwander, les commissions Forêts et SCL ont bien été inscrites dans le Livre blanc. C'est ce dernier qui sera proposé aux nouvelles autorités.

Le budget a été transféré dans le budget de la nouvelle commune et il sera voté le 21 décembre avec les nouvelles autorités.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, ajoute un complément aux propos de Monsieur Niedermann.

Effectivement les rendez-vous sont pris pour Les Châpons. En octobre, il y aura un rendez-vous avec l'entreprise Procimmo qui est propriétaire de Cap2000 et nous avons pu renouer le contact avec la Migros. Un rendez-vous a également été pris mais avec les nouvelles autorités. Nous attendons donc le vote du 25 octobre et nous avons prévu, provisoirement, la date du 18 novembre pour réunir autour de la table la Migros, les nouvelles autorités et les futurs nouveaux services concernés de la Commune de Neuchâtel.

J'aimerais vous montrer encore quelques slides concernant l'avancement et ce qu'il reste encore à faire pour la fusion, avec notamment quelques rappels-clés.

M. Rolf Schneider commente les slides :

- Il y a une trentaine de groupes de travail qui sont en préparation de cette fusion depuis plusieurs mois, voire même depuis la fin de l'année 2019.
- Quelques titres importants : Nous cherchons aussi à sortir des sentiers battus, pour donner envie de vivre à Neuchâtel, pour que cela soit un haut lieu de créativité, d'innovation.
- Vision politique transmise aux nouvelles autorités par un Livre blanc et ses annexes avec un organigramme et un budget.
- Le COVID-19 a chamboulé beaucoup de choses dans ce processus. Les élections, prévues en juin, ont été déplacées en octobre 2020. Cela a aussi engendré un surcoût car les élections n'ayant pas eu lieu, nous avons dû travailler plus en amont pour la nouvelle commune. Nous avons donc un cahier des charges qui s'est prolongé, ce qui n'était pas prévu.
- Entrée en vigueur de la nouvelle commune : 1^{er} janvier 2021.
- Quelques rappels institutionnels : le Conseil général actuel et ce qui est important, les échéances pour le nouveau Conseil général fusionné dont vous êtes des candidates et candidats sur les listes. Cela va être un programme extrêmement chargé. Il y aura une densité de décisions à prendre. Il y aura bien sûr, la constitution des nouvelles autorités, que ce soit le Conseil communal ou le Conseil général. Ce sera surtout la constitution des nouvelles commissions et le laps de temps entre le 9 novembre et la mi-décembre sera une période extrêmement courte.
- Nous espérons vivement que les nouvelles autorités prennent des décisions extrêmement importantes sur les règlements. Ces derniers vont toucher à leur fin d'ici fin octobre - mi-novembre pour être déjà en place et être mis à la votation de la nouvelle composition du Conseil général.

- Ce qui pourra probablement poser problème, c'est qu'avec une nouvelle grande commune, il y aura des sous-commissions. Peut-être que ces dernières n'auront pas le temps de siéger pour donner leur aval. Le risque est qu'il y ait une décision du Conseil général sans faire appel à une sous-commission et qu'il y ait un report des acceptations de certaines décisions en 2021. Cela peut être réglementaire, ou même concerner le budget.
- Quelques dates très importantes : l'examen du budget par les sous-commissions : auront-elles le temps de l'approuver ? Respect des délais ? Le risque est que quelques dossiers soient renvoyés en janvier.
- Un point extrêmement sensible : ce sont les collaborateurs et collaboratrices de la nouvelle commune.
- Nous espérons vraiment, avec la transmission du Livre blanc, que les nouvelles autorités puissent reprendre un maximum d'informations et prendre rapidement des décisions.
- Au niveau des ressources humaines, c'est une transversalité dynamique, coordination interservices, innovation.
- Pour information, actuellement, le COPIL ainsi que le GTC RH siègent une fois par semaine pour être efficaces de manière à fournir des solutions rapides car l'attente est maintenant effectivement très grande pour les collaborateurs et collaboratrices. D'ici au maximum 4 semaines, chacun devrait savoir où il se trouvera dans la nouvelle commune. Néanmoins il y a quand même un problème juridique car l'ancienne autorité n'a pas la légitimité pour donner l'approbation du nouvel organigramme. Par exemple, pour des personnes aux postes-clés, comme le chancelier, il n'aurait son approbation définitive qu'au mois de novembre. Nous essayons de faire un maximum de travail en amont pour donner une sécurité, une stabilité à ces personnes. L'approbation se fera au plus vite, une fois que les nouvelles autorités siégeront.
- Quant au GTC Organisation et infrastructure, il siège aussi toutes les semaines.
- La semaine prochaine, les Conseillers communaux des quatre communes donneront leur aval pour le Livre blanc. D'ici deux semaines, il devrait donc être terminé et présenté à la presse.
- Statuts du personnel. Ce n'est pas évident, c'est un travail très conséquent. Avec la nouvelle commune, il y a des associations syndicalisées qui doivent aussi donner leur approbation.

- En conclusion, il n'y a pas que les Conseillers communaux, il y a aussi des personnes parmi vous ce soir, ou des collaborateurs des quatre communes qui sont concernés chaque semaine à travailler pour cette nouvelle commune.

Monsieur Pierre-Yves Jeannin (PVL) a une question concernant les propos de Monsieur Niedermann.

Pour être sûr d'avoir bien compris, il y aura donc des délégués de quartiers qui seront des personnes de l'administration avec, dans leur cahier des charges, la mission d'être représentants dans les quartiers pour être les interlocuteurs des associations de quartier. Est-ce bien correct ?

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, répond.

Ce sera pour faire d'un côté le lien sur le terrain et de l'autre côté avec les différents services qui peuvent venir en soutien, par exemple aux manifestations. Donc ce sera pour assurer une proximité dans les différentes localités. En principe, nous prévoyons actuellement 4 délégués, mais c'est encore dans les grandes lignes.

Monsieur Flavien Maccabiani (PLR) a une question pour Monsieur Schneider.

Ce dernier nous a parlé des bâtiments. Or, le Service des bâtiments de la Ville de Neuchâtel a passablement fait parler de lui dans la presse.

Est-ce que, faisant partie des commissions, vous avez plus d'information à nous communiquer quant à l'étendue des dégâts et au souci qu'on peut se faire pour la future législature ?

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, répond.

Non, je ne peux pas donner de détail. Cela concerne pour l'instant la législature en cours.

Les dicastères qui sont prévus dans la future commune feront l'objet de modifications en profondeur. Ce qui est donc en place aujourd'hui n'est pas en place pour la nouvelle législature, respectivement la nouvelle commune.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, annonce que l'ordre du jour est maintenant épuisé.

Je vous invite encore à une agape qui se tiendra dans le hall d'entrée de la salle du Grand Conseil.

Contre-appel : 34 présents

5 excusés

2 absents

La séance est levée à 21h10.

Le Président : La rédactrice :

D. Schneuwly V. Niedermann